

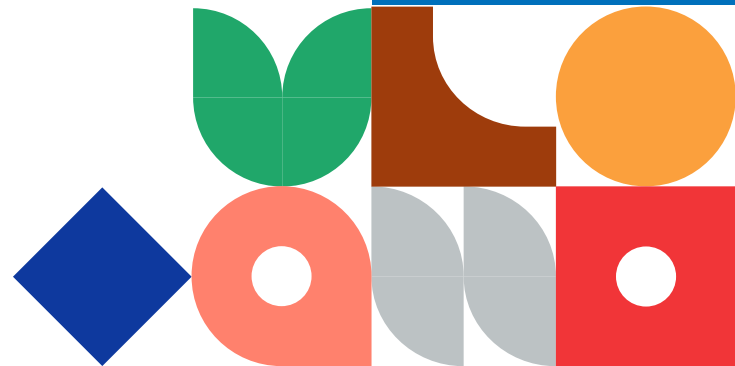
hellio

# Web-conférence

Les nouveaux forfaits MaPrimeRénov' 2024

18 janvier 2024

**Votre  
énergie  
a de l'impact  
hellio**



# MaPrimeRénov' Copropriété

MaPrimeRénov' Copropriété est une aide à la rénovation énergétique déclinée en deux versions pour les copropriétés :

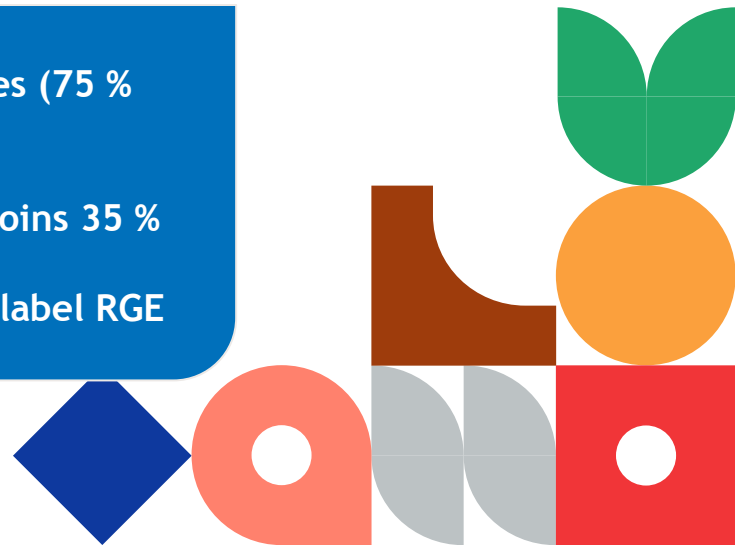
- Des primes individuelles dont peuvent bénéficier les propriétaires occupants
- Une prime collective pour le projet de rénovation globale, versée au syndicat de copropriétaires.



Pour être éligible au dispositif collectif la copropriété doit :

- être majoritairement composée de résidences principales (75 % minimum)
- être immatriculée au registre national des copropriétés
- réaliser des travaux générant un gain énergétique d'au moins 35 % post travaux
- faire réaliser les travaux par des professionnels ayant le label RGE (Reconnu garant de l'environnement)

hellio



# Nouveaux forfaits 2024

	Premier niveau de gain énergétique	Deuxième niveau de gain énergétique
<b>Gain énergétique minimal</b> (non obligatoire en outre-mer)	35 %	50 %
<b>Taux de financement</b>	30 %	45 %
<b>Plafond de dépense éligible</b>	25 000 € par logement	
<b>Copropriétés fragiles et en difficulté</b> (dont CEE*)	+ 20 %	
<b>Bonus sortie de passoire</b> (atteinte de la classe D minimum)	+ 10 %	
<b>Prime individuelle</b>	3 000 € pour les ménages très modestes / 1 500 € pour les ménages modestes	

- Par conséquent, les montants MaPrimeRénov' Copropriétés qui financent des projets de rénovation d'ampleur des copropriétés sont plus élevés. En effet, **le taux de financement maximal s'élève à 75 %** (au lieu de 25 % en 2023).
- De plus, certaines copropriétés sont mieux prises en compte par l'aide de l'Anah (Agence nationale de l'habitat). C'est le cas pour les **petites copropriétés** comptant moins de 5 logements et les **copropriétés fragiles ou en difficulté**.

# Le forfait AMO de MaPrimeRénov'

	<b>Nouveau forfait AMO de 2024</b>		Ancien forfait AMO (2023)
<b>Taux de financement du coût de l'AMO</b>	50 %		30 %
<b>Plafond éligible par logement</b>	Pour les copropriétés de plus de 20 logements : 300 (HT)	Pour les copropriétés de 20 logements ou moins : 500 (HT)	180 €
<b>Plancher éligible par copropriété</b>	3 000 €		900 €

Nombre de lots	Gain énergétique	F ou G avec atteinte D	Copropriété fragile	Financement en % des travaux	Financement Max Anah	Valorisation CEE
0-20	35-49,9%	Non	Non	30%	7500	Oui
0-20	35-49,9%	Non	Oui	50%	12500	Non
0-20	35-49,9%	Oui	Non	40%	10000	Oui
0-20	35-49,9%	Oui	Oui	60%	15000	Non
0-20	50% ou plus	Non	Non	45%	11250	Oui
0-20	50% ou plus	Non	Oui	65%	16250	Non
0-20	50% ou plus	Oui	Non	55%	13750	Oui
0-20	50% ou plus	Oui	Oui	75%	18750	Non
21 ou plus	35-49,9%	Non	Non	30%	7500	Oui
21 ou plus	35-49,9%	Non	Oui	50%	12500	Non
21 ou plus	35-49,9%	Oui	Non	40%	10000	Oui
21 ou plus	35-49,9%	Oui	Oui	60%	15000	Non
21 ou plus	50% ou plus	Non	Non	45%	11250	Oui
21 ou plus	50% ou plus	Non	Oui	65%	16250	Non
21 ou plus	50% ou plus	Oui	Non	55%	13750	Oui
21 ou plus	50% ou plus	Oui	Oui	75%	18750	Non

# Rénovation d'une copropriété des années 60 de 47 lots située à Toulouse

AMO : 29 554,50 € TTC (Incluant l'audit)

Subvention AMO : 50 % du HT dans la limite de 300€/logement = 12 314,38 €

Reste à charge = 17 240,13 €, soit 366,81 €/logement en moyenne

## Qui ?

- + 3 bâtiments de 47 logements
- + Surface habitable de 2 850 m<sup>2</sup>
- + Système de chauffage : Gaz collectif

## Avant travaux

G

- + Isolation des murs par l'extérieur
- + Remplacement menuiseries en partie commune
- + VMC collective hygroréglable Hygro B
- + Isolation de la toiture
- + Calorifugeage
- + Passage en chaudière gaz à condensation

## Après travaux

D

- + Gain énergétique de 61 %

## Total des frais

- > Travaux : 1 151 524,29 € TTC
- > MOE : 104 196,24 € TTC
- > Frais annexes (DO, syndic) : 32 731,04 € TTC

**Total : 1 288 451, 57 €**

## Total subventions

761 750 €

## Reste à charge total

**526 701,57 € TTC** soit 11 206 € en moyenne par copropriétaire, finançable via un Éco-prêt à taux zéro

## Subventions

- **646 250 € d'aide MPR copro** sur les travaux : 55% d'aide calculée sur le montant HT des travaux et de la MOE dans une limite de 25 000€ par logement.  
*Cette aide de 55% est calculée au titre de l'atteinte des 50% de gain énergétique à laquelle s'ajoute la bonification liée à l'atteinte de l'étiquette D depuis une étiquette G.*
- **92 000 € de Coup de Pouce Réno Globale** dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie. Le calcul de cette aide se fait sur la base du gain énergétique et se calcule grâce à l'audit réalisé en amont.
- **19 000 € d'aide de la métropole de Toulouse**, soit 1 000€/propriétaire occupant
- **4 500 € d'aides individuelles** réparties sur 3 copropriétaires dont les revenus le permettent.



# Rénovation d'une copropriété des années 70 de 19 lots située à Paris

AMO : 13 505 € (incluant l'audit)

Subvention AMO : 50 % du HT dans la limite de 500€/logement = 6 752,50 €

Reste à charge = 9 453,50 €, soit 497,55 €/lot en moyenne

## Qui ?

- + 19 logements
- + Surface habitable de 700 m<sup>2</sup>
- + Système de chauffage : Gaz collectif

## Avant travaux

F

- + Isolation des murs par l'extérieur
- + Isolation du toit-terrasse
- + Raccordement au réseau de chaleur
- + Isolation des planchers-bas

## Après travaux

D

- + Gain énergétique de 43 %

## Subventions

- **179 938 € d'aide MPR copro** sur les travaux : 40% d'aide calculée sur le montant HT des travaux et de la MOE dans une limite de 25 000€ par logement.  
*Cette aide de 40 % est calculée au titre de l'atteinte de l'étiquette D depuis une étiquette F*
- **75 000 € de Coup de Pouce Chauffage** dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. A cela s'ajoute un Coup de Pouce Réno Globale à 19 000 €, soit une aide CEE de 94 000 €.

## Total des frais

- > Travaux : 401 000 € TTC
- > MOE : 82 424 € TTC
- > Frais annexes (DO, syndic) : 24 436 € TTC

**Total : 507 860 €**

## Total subventions

273 938 €

## Reste à charge total

233 922 € TTC soit 12 311 € en moyenne par copropriétaire, finançable via un Éco-prêt à taux zéro

# Session Questions / Réponses

hellio



# hellio

50 rue Madame de Sanzillon  
92110 Clichy

[copropriete.hellio.com](http://copropriete.hellio.com)

## Hellio Copropriété

[habitatcollectif@hellio.com](mailto:habitatcollectif@hellio.com)  
01 84 80 06 71

